

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Soviets afferment leurs entreprises. — L'Allemagne diminue ses impôts! — La crise économique en Grande-Bretagne. — Responsabilités anglaises. — Vers la démonopolisation du réseau de l'Etat.

Le gouvernement des Soviets, devant la faillite totale des procédés de production communiste, a dû rétablir peu à peu, nous l'avons maintes fois signalé, les anciennes formules. Aujourd'hui une statistique nous parvient relative à l'affermage des entreprises, qui prend un développement considérable. Tandis qu'au 1^{er} octobre, on n'avait affermé que 600 établissements, au 1^{er} novembre on comptait plus de 4.200 entreprises affermées.

Il est à remarquer, bien que les statistiques bolchevistes ne s'expliquent pas très nettement sur ce point, que beaucoup d'anciens propriétaires deviennent les locataires de ces affermages. La plupart du temps, ce sont des particuliers qui se chargent des établissements; mais, parfois, ce sont des associations coopératives d'anciens propriétaires.

Toutefois, les entreprises affermées jusqu'ici n'ont qu'une importance moyenne, voire petite; on ne compte qu'une dizaine d'entreprises considérables affermées jusqu'ici. Néanmoins, il convenait de souligner avec quelle rapidité se développe le nouveau régime des affermages.

L'Allemagne se prétend incapable de faire face à ses obligations envers ses créanciers. Or, c'est au moment même où elle proclame son incapacité qu'elle s'avisait de réduire les impôts des contribuables jouissant des plus gros revenus.

Le fait, par sa maladresse et son insolence, apparaît scandaleux: le Reichstag vient de réduire dans de très fortes proportions, le taux de l'impôt sur le revenu.

Un revenu de 50.000 marks, frappé jusqu'ici d'une taxe de 22 0/0, ne paiera plus que 10 0/0. Pour un revenu de 100.000 marks, le taux est abaissé de 32,6 0/0 à 15,5 0/0; pour un revenu de 500.000, le taux tombe de 50,32 0/0 à 32 0/0; pour celui de 1 million, le taux passe de 55 0/0 à 38 0/0.

On le voit: au lieu de percevoir rigoureusement leurs impôts, d'instaurer les taxes nécessaires, les Allemands se moquent des Alliés et, pour combler le déficit de leur trésorerie, réduisent leurs contributions! Berlin dépasse la mesure!

Voici quelques chiffres qui permettront, avec exactitude, de se faire une idée du marasme économique qui sévit en Grande-Bretagne.

D'après les plus récentes statistiques, les exportations anglaises pour les onze premiers mois de 1921, ont, par comparaison avec la même période de 1920, brutalement reculé de 1.258.938.504 livres sterling à 643.821.532, soit environ de 50 0/0; les réexportations ont enregistré un effondrement plus significatif encore, puisque de 209 millions 706.901 livres sterling en 1920, elles sont tombées à 97.848.481 en 1921. Pour le seul mois de novembre, les sorties de marchandises ont diminué de 56 millions et demi de livres sterling, s'élevant à moins de 63 millions de livres sterling.

Cette crise des exportations a eu, naturellement, sa répercussion sur l'activité industrielle: pour le troisième trimestre, les bénéfices nets de 232 sociétés se sont élevés, en 1921, à environ 14 millions de livres sterling contre plus de 24 millions en 1920, soit un pourcentage inférieur de 42,5 0/0 environ, d'une année à l'autre. Or, la proportion établie dans des conditions similaires n'était, pour le deuxième trimestre, en moins-value que de 8,5 0/0; et le premier trimestre marquait même une amélioration de 3,5 0/0 sur les résultats antérieurs.

Cette désorganisation économique s'est étendue à l'industrie des transports maritimes, une des branches principales de l'activité britannique. Pour toutes les sociétés intéressées, l'exercice a été profondément défavorable: 650 navires, représentant plus de 1.100.000 tonnes, sont actuellement désarmés dans les ports du Royaume-Uni et les faillites et les

liquidations volontaires se succèdent parmi les compagnies. Ces quelques faits suffisent à démontrer la gravité de la crise que subit la Grande-Bretagne et l'espèce d'affolement qui règne dans certains milieux et dont nous subissons le contre-coup.

Maintenant, il faut bien reconnaître que la Grande-Bretagne est elle-même responsable, en majeure partie, du malaise économique où elle se débat.

Pendant la guerre, en effet, un pacte financier était intervenu entre Londres et Paris pour maintenir l'équilibre des changes. Grâce à cette convention, les échanges pouvaient s'effectuer au taux normal d'avant-guerre, si bien qu'aucun pays n'était désavantagé, le commerce extérieur poursuivait son cours régulier.

Mais la Grande-Bretagne, par son avidité, par son impatience à profiter, même contre son ex-allié, de la situation avantageuse issue de la guerre, a préféré rompre le pacte et abandonner le change à ses fluctuations invraisemblables.

La conséquence? La France, la première, a payé le prix fort les produits britanniques; mais notre pays n'a pas été seul atteint, presque toutes les nations ont subi le contre-coup des décisions de Londres.

Certes, la Grande-Bretagne, aux premières heures, a largement bénéficié de la mesure prise. Mais, celle-ci n'a pas tardé à se retourner contre elle: les pays étrangers n'avaient nul désir de s'approvisionner en Grande-Bretagne, où les prix offerts devenaient prohibitifs.

Le résultat final, on ne le connaît que trop: l'arrêt des exportations a plongé la Grande-Bretagne dans la détresse industrielle. A son tour, elle paie son avidité imprévoyante, qui lui a fait tuer la poule aux œufs d'or.

Aujourd'hui, il n'est au pouvoir de personne de rétablir, sur le champ, la parité des changes: il faut subir l'état de choses actuel, pour l'améliorer peu à peu.

Mais la France se refuse absolument à payer les frais de la crise économique où s'est plongée elle-même l'Angleterre, dans son égoïsme sans limite.

La Commission extra-parlementaire, chargée d'étudier le nouveau régime administratif et financier des chemins de fer, vient de faire connaître ses conclusions.

Elle propose l'économie suivante: Le réseau de l'Etat serait affermé à une société au capital de 200 millions d'argent frais, les deux tiers de cette somme étant apportés par les particuliers, le reste par des collectivités.

Le Conseil d'Administration serait constitué de 14 représentants des particuliers, 7 des collectivités, 3 de l'Etat, 3 du personnel.

On créerait, en effet, 60.000 actions de travail de 500 francs qui permettraient au personnel d'envoyer des mandataires, avec voix délibérative, aux assemblées générales.

Pour comprendre toute la portée de la décision, prise en faveur de la démonopolisation, il n'est pas inutile de rappeler que le réseau de l'Etat emploie, comparativement aux autres compagnies, un personnel en nombre supérieur et n'obtient qu'un rendement inférieur.

D'autre part, on ignore pas que sur les 3 milliards de déficit accusés par les grands réseaux pour l'année 1920, le réseau de l'Etat s'inscrivait à lui seul pour 800 millions.

Enfin, en raison de la solidarité financière des réseaux, prévue par la nouvelle convention, les mauvais résultats de la gestion étatisée se répercutent lourdement sur tous les réseaux et retardent ainsi tout abaissement de tarifs.

On entrevoit aisément quels avantages pourraient résulter du changement du mode de gestion.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Avant le Conseil suprême

M. Briand quittera Paris le 3 janvier au soir pour se rendre à Cannes, où le Conseil suprême doit se tenir le 6 janvier. Les deux premiers ministres français et britannique conféreront la veille entre eux. On présume que ce Conseil suprême ne durera pas plus de quatre jours.

L'arrivée à Cannes

Lloyd George est arrivé mardi matin à 10 h. 7. Il a été salué à la gare par les autorités.

Accompagné par le maire de Cannes, M. Lloyd George s'est aussitôt rendu dans la villa qui lui est réservée.

La question des sous-marins

Le Times rappelle que d'après la nouvelle proposition américaine, le tonnage en sous-marins de l'Amérique et de la Grande-Bretagne serait réduit à 60.000 tonnes, alors que celui de l'Italie et de la France serait porté respectivement à 22.000 et 42.000.

En Allemagne

La « Welt am Montag » publie un rapport détaillé sur l'action de la brigade Erhardt, dont une trentaine de membres ont été récemment arrêtés à Dusseldorf par les troupes d'occupation. Cette Association secrète, qui compte actuellement environ 16.000 membres, porte le nom d'emprunt de « Organisation Consul ». C'est sous cette appellation que Erhardt, réfugié à Innsbruck, fait parvenir ses instructions. Le but de l'organisation est de combattre les partis de gauche, de propager ses idées monarchistes et de travailler à la chute du régime républicain. L'organisation dispose d'un tribunal secret, prononçant exclusivement des condamnations à mort et désignant par le sort les membres chargés de leur exécution.

MM. Gareibin et Erzberger en furent, entre autres, les victimes.

La triste situation des chemins de fer russes

Selon un rapport du commissaire Dzierzynski, sur 67.000 kilomètres de voies ferrées russes, 42.000 sont entièrement impraticables. Vu le manque de produits alimentaires et l'impossibilité de fournir aux chemins un traitement en nature, leur nombre sera limité à 340.000.

Les transports sont paralysés à cause des vols qui se produisent sur les lignes. Sur celles de Kazan, notamment, on a volé dans une période d'un mois 40.000 kilos de marchandises.

Le désaccord commercial franco-espagnol

De nombreuses et vives protestations s'élevèrent en Espagne contre le nouveau tarif douanier espagnol. Le Conseil de l'Association des Agriculteurs d'Espagne a adressé au président du Conseil une protestation indiquant les pertes causées à la production agricole par la rupture des relations commerciales avec la France et déclarant qu'elle appuie l'initiative de l'Association des laboratoires de Saragosse.

« Les ministres tiendront-ils compte de ces clameurs du pays? dit le Heraldo. Si l'agriculture périt, les conséquences ne se répercuteront-elles pas sur les industries nationales? »

Des bateaux italiens bracoannaient sur nos côtes

Le garde-pêche « Le Troupier », chargé de la surveillance de nos côtes, a capturé deux balancelles italiennes qui avaient placé leurs filets dans la zone prohibée, près de Punta-d'Arco. Ces deux balancelles, munies chacune d'un moteur, sont montées par six hommes d'équipage. Elles avaient déjà rempli leurs filets. Les deux balancelles seront libérées lorsque les tribunaux auront statué sur leur cas.

Le transfert de nos morts

Le transfert des corps des soldats inhumés dans la zone des armées et réclamés par leurs familles sera vraisemblablement terminé en 1922.

Aussitôt après sera entrepris le transfert des corps des soldats morts pour la France et inhumés dans l'ancienne zone de l'intérieur.

En ce qui concerne les corps des militaires français inhumés en Belgique, leur transfert commencera en février 1922.

Condamnation à mort

Le soldat Emile Perrier, du 11^e régiment d'infanterie, à Montauban, qui le 3 mai dernier, étant en prévention de conseil de guerre, refusa de saluer le sergent de service au poste de garde, l'injuria et le frappa, a été condamné à mort par contumace par le Conseil de guerre de Toulouse.

Chambre des Députés

Séance du 27 décembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre a discuté le projet de loi sur les Chambres d'agriculture. Elle décide que ces Chambres seront départementales. Tout département qui ne réunirait pas 3.000 électeurs agricoles n'aurait pas de Chambre d'agriculture. Ce département sera réuni à un autre département. Tous les agriculteurs exploitants directs, âgés de 30 ans, sont électeurs. Une motion portant que les ouvriers agricoles seront électeurs est repoussée. Les femmes qui sont chefs d'exploitations agricoles seront électrices dans les mêmes conditions que les hommes. Les Chambres d'agriculture seront élues au scrutin de liste, à raison de 3 membres par arrondissement.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion des interpellations sur la Banque industrielle de Chine. M. Briand rétorque certaines accusations portées par M. Tattinger contre M. Philippe Berthelot auquel il rend hommage. M. Painlevé demande qu'à l'avenir, le Gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entreprises bancaires importantes. M. Tattinger examine la situation de la Banque industrielle de Chine et déclare qu'il faut savoir dans quel gouffre on veut jeter les fonds des contribuables, car ce sont eux qui feront les frais de l'opération.

M. Briand, reprenant la parole, demande si la Banque industrielle de Chine doit être ou non sauvée. Si la Chambre dit oui, elle sera M. Bonnefoy dit qu'une instruction est ouverte contre plusieurs personnes pour distribution de dividendes fictifs et contre les directeurs généraux de la Banque pour abus de confiance.

Un ordre du jour de confiance présenté par M. Outrey est voté par 355 voix contre 10. Cet ordre du jour décide d'empêcher l'intrusion de la politique dans la finance et la finance dans la politique, par l'interdiction aux membres du Parlement, aux fonctionnaires et aux ministres de faire partie des conseils d'administration de sociétés de crédit, par eux-mêmes, par personnes interposées et avocats-conseils.

Séance du 28 décembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre discute l'interpellation sur l'accident de chemin de fer de la ligne Strasbourg-Lyon. M. Girard demande que des mesures soient prises pour éviter le retour de pareilles catastrophes.

M. Aubriot parle de la catastrophe des Batignolles. Le ministre dit les mesures qu'il a prises et promet d'étudier la question du dédoublement des voies. Un ordre du jour de confiance est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute les interpellations sur la liquidation des biens allemands en Alsace-Lorraine et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et de l'agriculture française dans la gestion des mines de potasses séquestrées.

MM. Uhry, Jaeger, Lacotte présentent diverses observations, et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 27 décembre 1921

Dans la séance du matin, le Sénat aborde la discussion du budget de la guerre. M. Lehmann donne lecture du rapport et constate que le budget de la guerre a été réduit d'un milliard 180 millions. Il dit que la Commission du Sénat a réduit les effectifs de 640.000 à 630.000 hommes; elle a réduit de 5.000 unités le nombre des chevaux, mais le ministre s'est opposé à la réduction du nombre d'officiers. M. Barthou dit qu'il a réduit jusqu'à la dernière limite les effectifs, mais il lui a été impossible de toucher aux cadres et au matériel. Les 50 premiers chapitres du budget sont votés. Sur le chapitre 57, M. Debière demande une réduction de 4.500.000 francs sur le crédit de 34.500.000 francs alloués pour le personnel civil de l'intendance, des états-majors et des dépôts, personnel qui compte 150.000 employés. Par 193 voix contre 168, cette proposition est repoussée.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat continue la discussion du budget de la guerre. M. de Monzie demande qu'on hâte la cession aux municipalités des bâtiments militaires inutilisés. M. Barthou promet d'aviser. Le budget de la guerre est voté.

Le Sénat aborde le budget de la marine. M. Béranger donne lecture du rapport. M. de Kerguellec et M. Guist'hau présentent diverses observations. Après réponse du ministre de la marine, les divers chapitres et l'ensemble du budget de la marine sont votés.

Séance du 28 décembre 1921

Dans la séance du matin, le Sénat aborde la discussion du budget de l'instruction publique qui est rapidement voté.

Dans la séance de l'après-midi, le budget extraordinaire de l'instruction publique est discuté et voté, ainsi que le budget des Beaux-Arts, de l'enseignement technique et de l'Ecole Centrale. Le Sénat passe au budget du Commerce: après le vote d'un relèvement de crédit sur le chapitre 1^{er} (traitement du personnel de l'administration centrale), le budget du Commerce est voté.

Le Sénat discute le budget des stocks. M. Berger proteste contre le scandale de la liquidation des stocks: après réponse de M. Paisant, le budget des stocks est voté, ainsi que le budget des Colonies, de l'Agriculture et les premiers chapitres du budget des travaux publics.

CHRONIQUE LOCALE

Chômage

Au moment où de partout, on se plaint de la crise de chômage, il paraît, d'après une enquête faite par un de nos confrères, les « Informations Parisiennes », que cette situation difficile créée aux ouvriers français existe parce que les usiniers emploient trop d'étrangers.

Dans la banlieue de Paris, les usines se sont multipliées depuis la guerre, et beaucoup de ces usines sont des firmes étrangères. Sans doute, la direction de ces usines, est française, mais c'est pour la façade.

On trouve toujours des prétextes: parlementaires, fonctionnaires, avocats sont, pour la réclamation, à la tête de ces maisons. Mais ces maisons sont la propriété d'étrangers.

Cela existait avant-guerre: après la guerre, c'est la même chose. Il n'y a rien de changé: les hommes d'affaires ont repris leur fructueux train-train.

Et c'est ainsi que dans certaines usines, chefs de magasin, chefs de laboratoire, chefs de réception et une grande partie du personnel sont étrangers.

Si, dit notre confrère, on embauchait des Français, c'est pour les bas emplois: chauffeurs, hommes de peine, etc.

Or, ce personnel, on le convoit, n'est là que pour les grosses besognes et il n'est pas assuré de conserver son emploi, on peut le renvoyer quand bon semble à l'administration.

Il est évident que le personnel étranger occupé dans ces usines, est « camouflé ».

On sait bien qu'il en était de même avant-guerre dans certaines usines; dans tous les cas, on s'en est bien aperçu le lendemain de la déclaration de guerre, quand tous ces soi-disant naturalisés ont quitté les usines pour répondre à l'appel aux armes dans leur patrie d'origine.

On ne peut certainement pas interdire l'emploi d'étrangers en France, seraient-ils encore mieux camouflés en Suisses ou en Polonais. Mais les prétextes français des grandes usines étrangères installées en France, ne pourraient-ils pas avoir un peu de pudeur, de conscience et réclamer que les ouvriers français soient occupés dans une proportion plus grande qu'ils ne le sont actuellement?

Mais pourvu que les prétextes touchent des commissions importantes: ça leur suffit.

LOUIS BONNET.

Au 7^e

Au tableau d'avancement pour 1922, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Constans, capitaine au 7^e, pour le grade de chef de bataillon.

Recrutement

M. Vecchiati, adjudant au bureau de recrutement de Cahors, est inscrit au tableau pour le grade d'officier d'administration de 3^e classe. Félicitations.

Mutation

Notre vaillant compatriote M. Georges Delmas, capitaine à l'armée du Levant, est nommé, sur sa demande, au 16^e régiment de tirailleurs (armée du Rhin).

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement voté à la suite des interpellations sur la Banque industrielle de Chine, nos députés ont voté:

Pour: MM. Delpont, Delmas, Contre: M. le prince Murat. La Chambre a adopté par 361 voix contre 238.

Préfecture

M. le Préfet du Lot ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

Ponts et Chaussées

MM. Teulière et Coutrix sont nommés, à défaut de candidats militaires, cantonniers des ponts et chaussées dans le Lot.

REMERCIEMENTS

M. Jean Malique aîné, remercie, en ces termes, les électeurs de Cahors:

« Merci aux 721 électeurs qui, dimanche, m'ont accordé leur confiance. Qu'ils soient assurés que cette confiance ne sera pas trompée.

« Je tâcherai de remplir mon mandat au mieux des intérêts de tous, sans parti pris, avec désintéressement, ne cherchant et ne voulant que la prospérité de notre cher Cahors.

Vive Cahors! Vive la République!

Jean MALIQUE aîné,
Conseiller Municipal,
Propriétaire à Réquard.

Municipalité

Ainsi que nous l'annonçons d'autre part, le Conseil municipal de Cahors se réunira en séance publique samedi soir pour procéder à l'élection du 2^e adjoint, en remplacement du regretté M. Dulac.

Au lendemain du décès de M. Dulac, plusieurs noms avaient été prononcés comme candidats au poste de 2^e adjoint.

Il paraît que l'entente s'est faite sur le nom de M. Gayet.

Rappelons que M. Gayet était 2^e adjoint dans la précédente municipalité. Aux élections de 1919, il n'avait pas été choisi par ses collègues dont les voix s'étaient portées sur le nom de M. Dulac.

M. Gayet revient 2^e adjoint, fonctions qu'il a remplies avec zèle et tact dans l'ancienne municipalité, pendant plusieurs années.

Au surplus, ajoutons que depuis la mort de M. Dulac, c'est M. Gayet qui le remplaçait officieusement.

L. B.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir le public que les bureaux de la Mairie seront fermés le lundi 2 janvier à l'exception de celui de l'Etat-Civil qui recevra les déclarations de décès de 9 heures 30 à 11 heures 30 comme les jours fériés.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le samedi 31 décembre courant à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour:

Installation des deux nouveaux Conseillers municipaux; Election du deuxième adjoint; Budget primitif de 1922; Sursis d'incorporation; Soutiens de familles; Affaires diverses; Rapports des Commissions.

La Grappe du Quercy à Paris

La 2^e Matinée organisée par « La Grappe » a eu lieu le 25 décembre dans les salons du restaurant « Bonvallet », boulevard du Temple, au milieu d'une affluence considérable. La salle, quoique vaste, était trop petite pour contenir la foule des danseurs et danseuses, qui s'en sont donné à cœur joie, aux sons d'un orchestre parfait.

A 17 h. 30 est venu le tour des enfants, auxquels nos amis, Ansell et Labrunie remplaçant le « père Noël », fatigué de sa randonnée de la nuit, ont procédé à la distribution de jouets, que la Grappe leur offrait: Une belle et appétissante brioche leur avait été offerte par notre ami et compatriote M. Rougier, président du comité de l'Alimentation parisienne. Au nom de « La Grappe et des enfants » que M. Rougier nous permette de lui adresser nos plus vifs remerciements.

Le concert qui a suivi le bal a été fort brillant: citons: 1^o Mlle Bouygues, charmante fillette âgée de 7 ans qui nous a réjoui avec un ferme imperturbable et diction parfaite: « Si les femmes allaient en guerre »; 2^o Mlle Husson, qui a obtenu un très vif succès avec la chanson: « Ce que disent les pierres ».

N'oublions pas non plus Mlles Bourgeois et Guillaume qui ont été superbes. La 1^{re} dans « La jolie Bohémienne », « Je t'aurais donné mon cœur »; la 2^e dans « Galathée et dans la chanson »; la 3^e dans « Galathée et dans la chanson ». Une mention spéciale à notre ami Delpeu, lequel a bien voulu remplacer un artiste empêché et qui a fait se tordre la salle entière avec « La Cuisinière et le feu en ville » de Polin.

Mais le clou de la soirée, c'est quand notre ami Escudier est venu, et de sa si belle voix, nous chanter « Sème le blé » et la « Sérénade de Toselli ».

Un bravo pour nos amis Villars et Vialle.

Li tournoré fan un tour ol més dé fébrer.

Demande rejetée

Le nommé Monschain, inculpé comme receleur dans l'affaire du vol des bijoux commis à la gare de Cahors et écroué à la prison de Cahors, avait demandé sa mise en liberté provisoire. Cette demande avait été rejetée par le magistrat instructeur de Cahors. Monschain s'est pourvu en appel. Il n'a pas été plus heureux. Sa demande a été rejetée.

Tribunal des pensions

Sont nommés pour l'année 1922, membres du Tribunal des pensions de Cahors, M. Besse, docteur en médecine à Cahors. Membres suppléants dudit Tribunal, MM. les docteurs Rougier et Malbec.

Prélèvements

Jeudi matin, M. le Commissaire de police a procédé au prélèvement d'échantillons de lait dans les bidons des laitières, à Cabessut. Ces échantillons seront envoyés au laboratoire aux fins d'analyse.

Accidents du travail

M. Robert Pradié, 19 ans, demeurant rue de la Liberté, était occupé à son travail habituel à l'usine d'appareillage électrique de l'avenue de la Gare lorsque ses cheveux furent pris dans l'engrenage d'une machine décolleuse tournant à grande vitesse. Le malheureux jeune homme eut la chevelure arrachée et de sérieuses contusions au front. Le médecin traitant ne s'est pas encore prononcé sur la gravité de la blessure. Un ferreur du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Paul Henri, 26 ans, demeurant rue Brives, 3, était occupé à régler le frein d'un wagon lorsqu'il fut glissé sur le machepied et tomba du haut de la sa chute, des contusions à la jambe droite.

Un apprenti décolleuse, M. René James, travaillant à l'usine d'appareillage électrique Dubernet et Païta, a été atteint à l'œil droit par un corps étranger pendant son travail. Il est résulté de cet accident une sérieuse contusion de l'œil avec inflammation qui entraîneront une diminution de la vision. Un autre apprenti électricien de la même usine, M. Auguste Giat, 17 ans, a été, lui aussi, blessé à l'œil droit par un copeau de laiton. Cet accident moins grave que le précédent, nécessitera cependant une interruption de travail de quelques jours.

Formation de la classe 1922

RECENSEMENT
Le recensement de la classe 1922, commencé le 1^{er} décembre 1921, se poursuivra jusqu'à l'unique publication des tableaux de recensement qui aura lieu le dimanche 1^{er} janvier 1922 ; le délai de 10 jours prévu pour la remise à la mairie des dossiers sanitaires expirera le 11 janvier 1922 au soir. Conformément à l'article 11 de la loi du 17 décembre 1921, les maires devront indiquer dans une colonne des tableaux de recensement, le nombre de frères ou sœurs vivants et le nombre de frères tués à la guerre de chacun des inscrits. S'il existe encore des réfugiés, ils devront être inscrits provisoirement à leur lieu de refuge.

Carte d'identité professionnelle pour voyageur et représentant de commerce

La Chambre de Commerce croit devoir appeler l'attention de ses ressortissants sur l'obligation pour les voyageurs et représentants de commerce d'être porteurs de la carte d'identité dans l'exercice de leur profession. L'article 7 de la loi du 8 octobre 1919 prévoit des pénalités pour ceux qui ne se conformeraient pas à ses prescriptions. La carte d'identité professionnelle doit être signée du titulaire, indiquer

son signalement descriptif, ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que son domicile.

Elle doit porter en outre la photographie du requérant, elle est délivrée par la Préfecture ou Sous-Préfecture du domicile de ce dernier. Celui-ci doit produire à l'autorité qui lui délivre : le reçu de 10 fr. retiré chez le percepteur ou le receveur des finances ; l'attestation écrite sur papier portant l'en-tête de la Maison qui l'emploie, visée par la Chambre de Commerce dans le ressort de laquelle se trouve la Maison représentée ou son principal établissement ; la dite attestation doit indiquer le numéro d'inscription de la Maison, sur le registre du commerce, ainsi que le tribunal de commerce où cette inscription a été effectuée. La carte d'identité doit être renouvelée tous les ans.

AVIRON CADURCIEN

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi 29 décembre, qu'aura lieu l'Assemblée générale de l'Aviron Cadurcien, au siège social, café Tivoli.

Tous les membres sont instamment priés d'y assister. Ordre du jour : Compte rendu moral et financier. Organisation de la fête d'inauguration du Stade. Adhésion au banquet du 8 janvier 1922.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 1^{er} JANVIER 1922
Marche des Echassiers Landais Millot.
Les Deux Marquises (ouv.) Bouchel.
Petit Secret (pavane) Roux.
Les Dragons de Villars (fant.) Maillart.
Wagram Andrieu.
(défilé avec tambours et clairons)
Allées Fénélon, de 15 h. à 16 h.

Molière à Cahors

Les Tournées Nadra Espy nous annoncent pour très prochainement, et à l'occasion du « Tricentenaire de Molière » une représentation de Grand Gala au programme :

LES FOURBERIES DE SCAPIN

et le

DÉPIT AMOUREUX

Lentillac-Lauzès

Sous les auspices de la municipalité de notre commune, un Comité avait été formé, en vue de solliciter et recueillir des souscriptions à l'effet d'ériger un monument en l'honneur des soldats de notre commune, morts pour la France.

Ce Comité s'est bien acquitté de sa tâche ; en effet, le montant des souscriptions recueillies a permis l'érection d'un monument qui s'élève aujourd'hui majestueusement sur la principale place de notre commune, à Lentillac.

Ce Monument en pierres blanches, a été conçu et exécuté par un de nos amis personnels, M. Lacaze, le si sympathique entrepreneur de travaux publics, très avantageusement connu dans notre région. L'inauguration de ce monument est fixée à dimanche 1^{er} janvier 1922. Un service solennel, en l'honneur des soldats de notre commune, morts au champ d'honneur ou des suites de leurs blessures, sera dit dans la petite Eglise de la localité. Nous croyons savoir que le monument sera béni par M. l'abbé Lémoty, curé de Cabrerets, originaire de Lentillac, qui glorifiera nos morts.

A l'issue de cette cérémonie, un banquet, présidé par M. le docteur Jardel, conseiller général, assisté de M. Lalo, conseiller d'arrondissement, aura lieu dans une des salles de la mairie, banquet auquel assisteront la municipalité, les mutilés, les ascendants, descendants et démobilisés de la commune, ainsi que nombre de démobilisés des communes voisines.

Le banquet sera servi par l'hôtel Lompech, de Lauzès, dont la réputation n'est plus à faire. Le prix en est fixé à onze francs, café compris. Si on nous communique le résultat de l'inauguration et du banquet, nous nous ferons un plaisir de le porter à la connaissance des nombreux lecteurs de notre journal. A. D.

Floressas

Matériel d'enseignement. — A la suite d'une délibération du Conseil municipal sollicitant de M. le Ministre de l'Instruction publique, une concession de matériel d'enseignement pour les écoles publiques de Floressas, M. J. Loubet, le si sympathique sénateur du Lot, vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 21 Décembre 1921.

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Floressas (Lot) une concession de matériel d'enseignement pour les écoles primaires publiques.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation. Agréés etc... Pour le Ministre de l'Instruction publique, Le Chef de Cabinet, signé : Illisible.

M. Delmas, le dévoué député a reçu une lettre semblable que nous avons déjà publiée. Le Conseil municipal de Floressas, si attaché à l'école laïque, a tenu au cours de sa séance du 25 décembre à adresser ses plus vifs remerciements aux excellents représentants pour leurs démarches ayant réussi à faire accorder satisfaction à leur demande de concession.

Nous y joignons les nôtres bien sincères. Nos félicitations. — Nous tenons à rappeler à nos lecteurs que la prochaine foire de Floressas, dite foire des Rois, se tiendra le samedi 7 janvier 1922. Les divers forails, notamment celui des bœufs et des porcs seront largement approvisionnés.

Luzech

Nos sympathiques compatriotes Mme et M. Roger Pinel, chef-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Instruction publique, viennent d'être péniblement atteints dans leurs plus chères affections : leur gracieuse filleule, à peine âgée de quelques mois, a été emportée par la maladie peu de jours.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à Mme et M. Pinel, ainsi qu'à Mme et M. Charles, leurs parents, l'expression de nos bien sincères condoléances. M. D.

Puy-l'Evêque

Chemins ruraux. — Un arrêté du maire de Puy-l'Evêque prescrit aux propriétaires riverains des chemins ruraux de couper les ronces, arbres, arbrisseaux, etc., qui gênent la circulation des piétons et des voitures. Ils profiteront de la saison d'hiver pour effectuer ce travail qui est d'intérêt général.

Grand bal gratuit. — Dimanche soir, la commission des fêtes de la ville donnera un grand bal public et absolument gratuit dans la grande salle des fêtes de la mairie, avec le concours d'un brillant orchestre, sous la direction de M. Marche, ancien chef de musique militaire.

Au cours de la soirée, une quête sera faite pour l'organisation d'un concours de travestis qui aura lieu à l'occasion du Mardi gras.

Ouverture à 21 heures ; vestiaire.

St-Félix

Les sangliers. — Depuis quelque temps de nombreux sangliers sont aperçus dans notre commune, notamment sur le territoire de la section de Saint-Jean-Mirabel, dont les impénétrables fourrés leur sont très favorables. La semaine dernière, nos intrépides chasseurs, Pizat et Auguste Murat, en ont abattu trois, dont l'un pesait 120 kilos. Nos félicitations.

St-Céré

Arbre de Noël. — Dimanche dernier a eu lieu à l'école maternelle, une fête charmante.

Un magnifique arbre de Noël avait été dressé dans la grande salle de cet établissement à l'intention des enfants auxquels fut faite une ample distribution de friandises et de jouets. Assistait à cette fête, M. le maire, des délégués du Conseil municipal et du corps enseignant.

Nos sincères félicitations aux dames organisatrices de cette belle réunion et aux généreux donateurs qui, par leur obole ont apporté beaucoup de joie aux tout-petits. Probité. — Mlle Bastit, Marie-Jeanne, fille de M. Bastit, médecin-vétérinaire, avenue Hoche, a déposé à la mairie, un portefeuille contenant une certaine somme qu'elle a trouvée sur le Pont-Neuf, dimanche dernier. Nos félicitations.

Gourdon

Au sujet d'une cloche. — Nous avons relaté le procès intenté par le curé-doyen de Gramat, à M. Mazet, maire de Gramat et au carillonneur, auxquels il demandait avoir fait sonner les cloches d'une église désaffectée de cette commune à l'occasion des obsèques civiles d'une réfugiée serbe.

Le procès fut plaidé jeudi devant le Tribunal civil de Gourdon : M^e de Valon soutint la demande du curé-doyen ; M^e de Monzie, au nom de M. Mazet, soutint l'insuffisance du Tribunal civil et demanda le renvoi de l'affaire devant un tribunal administratif.

Le Tribunal avait remis l'affaire en délibéré. Il a rendu son arrêt hier.

Les conclusions de M^e de Monzie sont rejetées, le Tribunal se déclare compétent. Le procès sera donc plaidé, pour le fond, à nouveau, devant les juges de Gourdon.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience correctionnelle du 27 courant, une importante affaire de Gramat occupa l'audience de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Feydel, tanneur à Gramat, était poursuivi pour abus de confiance envers l'Etat à propos de marchés de cuir avec l'intendance et pour contrefaçon de la marque dont se servait cette administration pour identifier ses cuirs.

M^e Albert le défend avec beaucoup de vigueur, dans une démonstration très étudiée.

Pour les faits qui lui sont reprochés le tribunal condamne Feydel à six mois de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende.

Bal du jour de l'an. — L'Union Sportive Gourdonnaise organise pour samedi, 31 décembre, un bal populaire à l'occasion du premier de l'an avec un brillant orchestre composé de 10 musiciens. Prix d'entrée : 5 francs ; membres actifs et honoraires : 2 fr. 50 ; dames : 1 fr. 50.

Grand match de foot-ball rugby. — Dimanche 1^{er} janvier 1922, grand-match de foot-ball rugby entre l'Aviron Cadurcien (2^e) et l'U. S. Gourdonnaise (1^{re}).

L'Aviron nous présentera une équipe vite et scientifique. Cette dernière a déjà leurs triomphes de notre équipe dimanches derniers, à Cahors.

Les Gourdonnais ayant à cœur de prendre leur revanche, nous aurons dimanche une belle partie en perspective.

Labastide-Murat

Marché. — Voici les cours pratiqués : Blé, 45 fr. ; avoine, 25 fr. ; pommes de terre, de 22 à 23 fr. ; maïs, de 47 à 48 fr. ; noix, de 116 à 118 fr. le sac de 80 litres. Foies d'oie, de 9 à 10 fr., la belle qualité de 11 à 12 fr. le demi-kilo.

Vayrac

Section des mutilés et des réformés. — La section cantonale des mutilés et réformés du canton de Vayrac s'est réunie dimanche 25 décembre à la mairie de Vayrac, sous la présidence de M. Neuville, chevalier de la Légion d'honneur, président de la section.

Dans un langage éloquent, le secrétaire adjoint de la commission centrale de Paris, a invité ses camarades à rester toujours unis, en dehors de toutes discussions politiques ou religieuses dans l'intérêt de leurs légitimes revendications.

Un amical banquet a réuni tous les membres de la section à l'hôtel Gentie, MM. Bonat, conseiller général de Martel et Limes, conseiller général de Vayrac, y assistaient.

La fête a été fort réussie et les organisateurs ont été félicités.

L'énergie électrique. — A 2 heures du soir, le 25 décembre, a eu lieu à la mairie de Vayrac, une réunion des maires des communes desservies par l'usine électrique de l'Hermitage de Carénac. M. Andrieu, propriétaire de l'usine y assistait.

Un accord est intervenu entre les parties, fixant pour trois ans, la fourniture de la lumière électrique à 5 francs par lampe et par mois, et à 90 francs le minimum de l'abonnement annuel au compteur.

TRICOTAGE MÉCANIQUE A FAÇON

Les ravissants Costumes laine et soie pour les tout petits, sont des cadeaux utiles et durables. Ils sont d'un goût parfait, d'un fini irréprochable et à un prix très raisonnable. Livraison 48 heures après commande.

Madame Lahontaa Jeune
15, Rue Fondue-Basse, CAHORS

HUILE DE FOIE DE MORUE
MOSKÉNESS
de BERGEN (Norvège)
Extraite des Foies frais et choisis
Très bien tolérée par l'estomac
Spécialisée et conditionnée sous cachet
En litres et demi-litres
Seul dépôt à CAHORS
Pharmacie Paul GARNAL
97, Boulevard Gambetta

Imprimerie COUPLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 27.

La Conférence de Cannes

Réunion préparatoire

De Rome : L'agence Stéphanie communique la note suivante : « La conférence de Cannes sera précédée d'une réunion préparatoire qui aura lieu à Paris, pour examiner les questions économiques importantes sur lesquelles la Conférence devra délibérer. » M. Rainier, ministre italien des régions libérées, est parti hier soir pour Paris, avec M. Conti, sénateur, et plusieurs hauts fonctionnaires.

La durée probable

De Londres : On s'attend à ce que la Conférence de Cannes dure au moins dix jours. Il est probable que la Conférence des ministres alliés des Affaires Ettrangères, qui devait avoir lieu à Paris, fusionnera avec la Conférence de Cannes.

La situation en Egypte

Le Caire : La situation est devenue plus calme. Le service des tramways a repris en partie.

Saad-Zaghloul pacha, le leader nationaliste, aurait été conduit à bord d'un cuirassé à Suez et emmené vers une destination inconnue. Le correspondant du Daily Mail dit que cette dernière nouvelle n'est pas confirmée.

A la Commission des Réparations

La Commission des Réparations recevra aujourd'hui, à 4 heures, les représentants du gouvernement allemand.

La Dail Eireann ratifiera l'accord anglo-irlandais

De Londres : Le correspondant des Central News, à Dublin, se dit même d'annoncer qu'au cours d'une réunion secrète les chefs des deux partis de la Dail Eireann se sont mis d'accord sur un compromis grâce auquel la motion de ratification sera votée.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-un.

Il a été extrait ce qui suit : « Le Tribunal déclare le sieur François MARROUFLET, Entrepreneur de travaux publics à Luzech, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au cinq décembre mil neuf cent vingt-un la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur GAYET, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur J. LA-COSSE, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire saire. »

Pour extrait conforme : Le Greffier, E. MANERYOL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

On demande Agents locaux ayant relations dans l'industrie pour la vente des huiles industrielles ; fixe et remise. STAN-DARD, 28, rue de Châteaudun, PARIS.

MANUFACTURE de BRETelles dem. Représentants pour Centre et Ouest. Références exigées. Ecr. : MICHALOT, 17, Route de Vienne, à LYON.

"UNE EAU A JAILLI POUR LA GUERISON DES MAUX DE L'HUMANITE" SAINT MARTIAL



Demain

Tous et toutes attendent demain avec impatience pour connaître enfin les présents qui leur sont destinés ; tous et toutes essayant déjà d'en deviner la nature, échafaudant des rêves ; et beaucoup seraient bien déçus s'ils ne recevaient pas demain un

Cadeau de chez MANDELLI

Ne trompez pas leur espoir puisqu'il vous reste une journée encore pour faire votre choix. Venez au plus tôt à

l'EXPOSITION

de Mandelli où, quel que soit le prix que vous désirez mettre, vous êtes assuré de trouver le joli bibelot qui plaît, le souvenir qui reste.

(Prix réduits de 10% jusqu'au 1^{er} Janvier).

MANDELLI CAHORS



ETUDE DE M^e E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE aux Enchères publiques

Le Samedi 31 Décembre 1921, à 2 heures, dans la Halle aux grains, à Cahors, d'objets comprenant :

Lits, buffets, tables de nuit, lingerie, armoire à glace, chaises, cadres, matelas, sommiers, tables, échelle, etc., etc.

Par ministère de M^e CONTOU, Huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques. CONTOU.

LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

PREMIERE PARTIE

IV
LA VENGEANCE DE M^e FRASNE.
Ainsi le meuble fut visité légalement en présence de plusieurs témoins. M. Frasné dressa patiemment son inventaire. Nulle pièce ne manquait et le chiffre de l'encaisse était exact.

— Il reste à vérifier cette grande enveloppe qui a été descellée, dit tranquillement le notaire, qui conduisait l'enquête avec méthode. Elle contenait le prix d'acquisition de Belvade, vingt hectares, cent vingt mille francs en billets de banque, je les ai comptés avant de partir, devant mon premier clerc ici présent qui en témoignera.

— Parfaitement, monsieur. — Le chiffre est consigné là, tout au long.

Or, l'enveloppe ne renfermait plus que vingt billets.

— On m'a volé cent mille francs, conclut M. Frasné.

— Comment expliquez-vous, objecta

le commissaire, que le voleur n'ait pas tout emporté ? D'habitude, ils ne limitent pas volontairement leurs profits.

— Je l'expliquerai au Parquet, où je porte immédiatement ma plainte. — C'est votre affaire. Vous soupçonnez donc quelqu'un ?

— Oui. — Vos domestiques ?

— Non. Ils seraient partis. Et d'ailleurs, ils n'auraient pas su découvrir le chiffre.

— Bien. Je vais rédiger mon procès-verbal.

— Accompagnez-moi au Palais. C'est à deux pas.

— Ils se rendirent au Parquet directement. Le notaire eut avec le procureur de la République une longue conférence, qui se prolongea après le départ du commissaire de police.

Comme il redescendait l'escalier, au bas des marches, il croisa M. Roquevillard qui venait à la Cour. Il était midi et quart, l'heure d'ouverture de l'audience. Les deux hommes se regardèrent et se saluèrent.

LA FAMILLE EN DANGER

Avant l'entrée en séance des conseillers, d'habitude avocats et avoués, dans la salle des pas-perdus, bavardent quelques minutes entre eux. C'est le laminoir où passent les nouvelles de la ville. Mais M. Roquevillard, recherché pour sa belle humeur et redouté pour ses pointes ; agrafa sa

robe au vestiaire et gagna directement sa place à la barre. De loin, ses confrères le considéraient avec une curiosité malveillante en s'égayant de l'équipée du jeune Maurice, qu'ils traitaient d'ailleurs avec légèreté et comme une revanche contre la contrainte des mœurs en province. Il paraissait absorbé dans la préparation de sa plaidoirie. Un huissier vint à son banc et lui toucha l'épaule :

— Maître, on vous demande au Parquet.

— Il se leva aussitôt avec déférence : — J'y vais, dit-il.

Il arrive quotidiennement que le ministère public profite de la présence d'un avocat à l'audience pour le faire appeler au sujet de quelque affaire pénale. M. Roquevillard, néanmoins, n'était pas sans inquiétude ; sa rencontre, sur le seuil du Palais, avec M. Frasné, lui inspirait cette réflexion :

— Commentrait-il la folie de déposer une plainte en adultère ?

Légalement, l'adultère demeure un délit. Il appartient au mari seul de le dénoncer, et c'est un privilège dont il use rarement. Mais le visage du notaire était si malaisé à déchiffrer...

Le procureur de la République, M. Valleriois, dirigeait le parquet de Chambéry depuis plusieurs années. Il avait eu le temps d'apprécier la probité professionnelle, le caractère et le talent de l'avocat. On parlait, il est vrai, de la candidature éventuelle de celui-ci aux prochaines élec-

tions législatives, et l'opposition au pouvoir trouverait en lui, s'il acceptait, son chef le plus énergique et le plus autorisé. L'accusation de M. Frasné détruisait fatalement ce danger politique. Fonctionnaire ambivalent, M. Valleriois le constatait sans déplaisir quand M. Roquevillard entra dans son cabinet.

Il n'y songea plus lorsqu'il dut lui parler et ce fut son honneur de ne plus voir en face de lui qu'un honnête homme dans l'épreuve. Il lui tendit la main et commença :

— Je dois remplir auprès de vous une mission pénible.

Il s'arrêta et hésita. La force morale de l'avocat se montrait mieux dans les circonstances difficiles. Il sut gré au procureur de sa délicatesse, mais il marcha au but.

— Il s'agit de mon fils.

— Oui.

— D'une instance en divorce où son nom est mêlé ? D'une plainte en adultère ?

— Non, malheureusement. — Malheureusement ?

— Ce mot ne pouvait guère avoir qu'une signification. D'une vois ferné, mais absurde, M. Roquevillard demanda :

— S'agirait-il d'un accident ? D'un suicide ?

— Non, non, rassurez-vous, s'écria M. Valleriois, se rendant compte de l'erreur qu'il avait provoquée. Il est parti cette nuit avec Mme Frasné : toute la ville le sait. Mais ce qui est plus grave, c'est que M. Frasné qui

sort d'ici a déposé entre mes mains une plainte en abus de confiance contre lui.

Malgré sa possession de lui-même, le vieil avocat, le rouge au front, s'indigna :

— Abus de confiance ? Je connais mon fils. C'est impossible.

Le procureur lui donna lecture de la dénonciation que le notaire avait signée et des constatations relevées par le commissaire de police. Attentif, M. Roquevillard l'écouta sans l'interrompre. Ce pouvait être, c'était l'effondrement de sa famille, la honte de son nom. Maître de lui, mais frappé au cœur, il conclut :

— M. Frasné se venge basement.

— Comme vous je le crois, reprit M. Valleriois, qui laissa paraître sans détour sa sympathie. Mais l'argent a disparu : comment arrêter l'action publique.

— Mon fils n'est pas seul en cause. Quand un enfant de vingt ans enlève une femme de trente, lequel des deux prépare et dirige l'expédition ?

— Je l'ai donné à entendre tout à l'heure, à cette place même, avec insistance. J'ai recommandé la prudence et réclamé vingt-quatre heures de réflexion. Je me suis heurté à une décision formelle. La justice va suivre son cours. Je suis obligé de commettre le juge d'instruction.

Rassemblant son courage devant ce coup du sort, M. Roquevillard se taisait, tandis que le chef du Parquet tournait et retournait l'insoluble problème :

— Il y a contre lui des présomptions graves, précises, concordantes ; d'abord les facilités de sa situation, à l'étude, puis sa présence hier soir, avec les clés, après le départ des autres clercs, son manque de ressources pour entreprendre ses audacieux enlèvement, et jusqu'au souci d'arrêter lui-même le chiffre de son vol, comme on fixe la quotité d'un emprunt qu'on restituera.

— Il y a pour lui d'autres présomptions, répliqua fièrement le père. D'abord sa famille. On ne ment pas à toute une lignée de braves gens. Et qui vous dit qu'il est parti sans ressources ? Quand son argent à lui sera épuisé, il reviendra, j'en réponds.